



INSTRUCTIONS DE COURSE

ARMOR CUP

Du 21 au 23 Juin 2024

Régate circuit voile Entreprise réservée aux salariés du groupe Orange
Organisée par le Yacht Club Croquesty Arzon

Qualificative pour Championnat de France Habitable Voile Entreprises
Grade 5A

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a). La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra
- 1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrent.e.s et accompagnateurs.trice de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant.e.s.ou accompagnateurs.trice. Un.e concurrent.e. ou accompagnateur.trice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69. »

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est : <https://www.ycca.fr>. Un groupe Wats App d'informations complémentaires sera créée.



- 3.2 Le PC course est situé au YCCA téléphone 07.87.81.27.96 email bournot.eric@gmail.com.

3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal délivré lors du briefing coureurs.

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

4.2 Les concurrents et les accompagnateurs doivent gérer tout équipement fourni par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé devant le YCCA.

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses

Date	Briefing	1 ^{er} Signal Avertissement	Nbre de Courses
21/06/2024	08h00	09h30	Courses à suivre
22/06/2024	08h00	09h30	Courses à suivre
23/06/2024	08h30	10h00	Courses à suivre

6.2 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 12H00 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est mentionnée ci-dessus.

6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. PAVILLONS DE CLASSE



Le pavillon de classe est : Pavillon Grand Surprise.

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe** ZONES DE COURSE.

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en **annexe** PARCOURS en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont des flammes numériques.

9.3 **Parcours Côtiers** : Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

9.4 Les portes ou les marques à contourner où le parcours pourra être réduit sont précisées en **annexe** PARCOURS.

9.5 **Pointage officiel à une marque** : Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en **annexe** PARCOURS (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en **annexe** POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE.

10. MARQUES

10.1 Les marques sont :

Départ	Parcours	Dégagement	Changement	Arrivée
Bateau viseur	Bouée cylindrique jaune	Bouée cylindrique jaune	Bouée cylindrique rouge	Bouée tétraédrique blanche

10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont :

Zone mytilicole définie par 4 bouées dont les coordonnées, définies par le SHOM, sont les suivantes :

- Bouée Cardinale Nord : 47°25,060N ; 2°56,630W

- Bouée Cardinale Est : 47°24,910N ; 2°56,195W

- Bouée Spéciale : 47°24.45N ; 2°56,55W

- Bouée Spéciale : 47°24,54N ; 2°56,75W

Ceci concerne les parcours côtiers passant à proximité du Rocher de la Vieille (devant Houat) (comme marque de parcours ou pas)

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le mât arborant un pavillon orange sur le bateau viseur à l'extrémité bâbord

12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal de course. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a).

12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

Quand un changement de parcours est signalé à la porte 3, seule la marque 1 sera remouillée (la marque 2 sera supprimée). Quand un changement de parcours est signalé à la marque 2, la porte 3 sera supprimée et remplacée par une seule marque à laisser à bâbord

13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

14. L'ARRIVEE

14.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.

14.2 [DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

15.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Parcours	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1 ^{er}
Grand Surprise	Construit monotype	60 minutes	90 minutes

16.2 Les bateaux ne finissant pas 20 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours construit et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5). Pour les parcours côtiers, le temps limite sera de 20% du temps de course du premier ayant effectué le parcours et fini. Les bateaux seront alors classés DNF.

16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé au YCCA.

17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située au YCCA. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

18. CLASSEMENT

18.1 Une course doit être validée pour valider la compétition.

Trois (3) courses validées sont nécessaires pour valider la sélective au Championnat de France Voile Entreprise Habitable.

18.2 Courses retirées

(a) Quand moins de quatre (4) courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.

(b) Quand quatre courses et plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

19. REGLES DE SECURITE

19.1 *[DP] [NP]* Un émargement (sortie et retour) sera mis en place.

Un système de contrôle sera mis en place suivant les modalités décrites ci-après :

L'émargement est obligatoire dès la sortie et dès le retour, y compris en cas d'abandon. Les pointages départ et arrivée se feront devant le YCCA chaque jour. L'émargement départ sera ouvert au minimum 1h30 avant le premier signal d'avertissement. L'émargement retour sera clôt à l'heure limite de dépôt des réclamations.

Un défaut d'émargement départ sera sanctionné sans instructions de 10% des inscrits sur la première course du jour.

Un défaut d'émargement retour sera sanctionné sans instructions de 10% des inscrits sur la dernière course du jour. Les pénalités sont cumulables.

19.2 *[DP] [NP]* Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

19.3 Le canal VHF utilisé en course sera communiqué au briefing coureurs.

19.4 **Utilisation du Bout dehors :**

Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.

21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles 75 minutes avant son signal d'avertissement.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés par une flamme YCCA.

23. ACCOMPAGNATEURS

23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés.

23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

23.4 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240).

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance. Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les débris peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou accompagnateurs.

25. EMBLEMES

[DP][NP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le port.

26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

27. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

27.1 [DP] [NP] Les appareils de respiration sous-marine et les housses sous-marines de protection ou leur équivalent ne doivent pas être utilisés à proximité de quillards entre le signal préparatoire de la première course et la fin de la dernière course de l'épreuve.

27.2 [DP] [NP] Les quillards ne doivent pas être nettoyés en-dessous de la ligne de flottaison par quelque moyen que ce soit au cours de l'épreuve.

28. PRIX

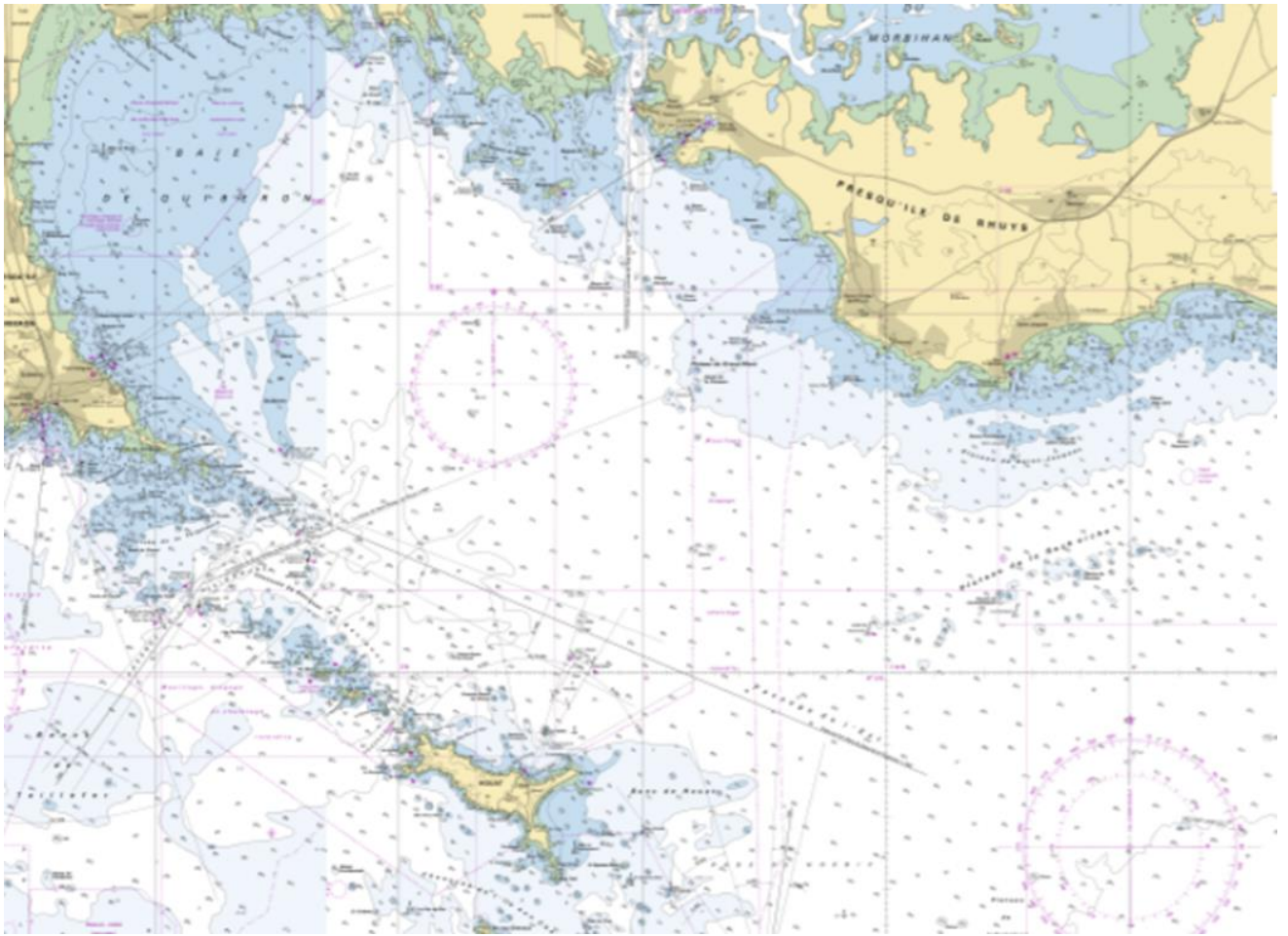
Des prix seront décernés à discrétion de l'AO.

ARBITRES DESIGNES

Président-e du comité de course : Eric BOURNOT

Président-e du jury : Marc EYMOND

ANNEXE ZONES DE COURSE

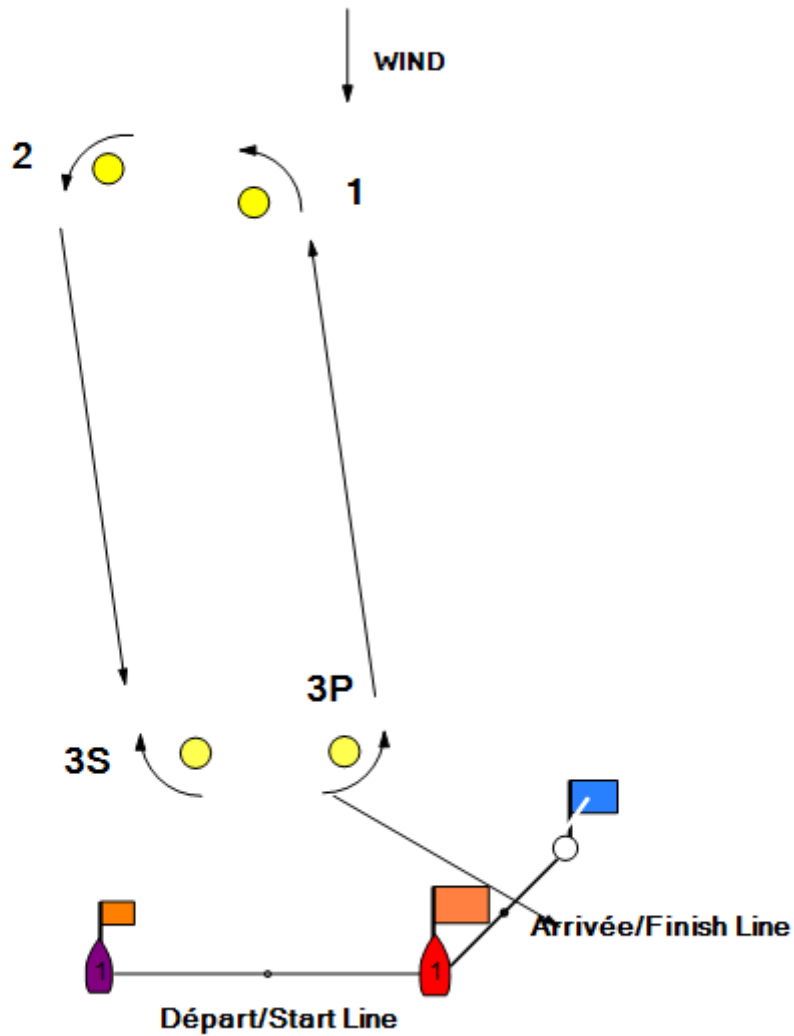


ANNEXE PARCOURS »

Parcours Construit Pavillon Q



Départ- Bouée 1 – Bouée 2 -Porte 3 -Bouée 1 – Bouée 2 – 3P - Arrivée



Toutes les bouées sont à laisser à Bâbord, sauf la porte.

Parcours Côtier Flamme Numérique 1

PARCOURS N° 1 DIST. 14MN (Flamme 1)					
N°	Marque	Lat. / Long.	Type		Coté requis
	DEPART	Baie de Kerjouanno	Comité /Bouée	IC 12.1	
	BOUEE DE DEGAGEMENT EVENTUELLE		Gonflable		
1	SUD MEABAN	47° 30.7780' N, 2° 56.2234' W	Card Sud	Contourner	Babord
2	BOUEE	47° 29.1700' N, 2° 57.4200' W	Gonflable	Contourner	Babord
3	LA CHIMERE *	47° 28.8580' N, 2° 53.9621' W	Card Sud	Contourner	Babord
4	SUD MEABAN	47° 30.7780' N, 2° 56.2234' W	Card Sud	Contourner	Tribord
	Arrivée Le Croesty	Sud immédiat du chenal	Comité /Bouée		

* bouée de réduction, modication, pointage officiel



Parcours Côtier Flamme Numérique 2

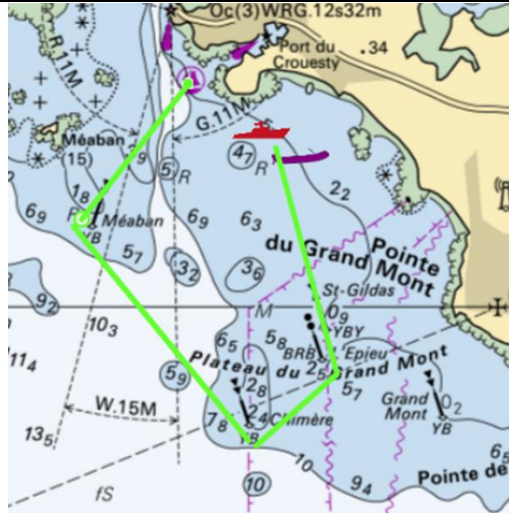
PARCOURS N° 2 DIST. 14MN (Flamme 2)					
N°	Marque	Lat. / Long.	Type		Coté requis
	DEPART	Baie de Kerjouanno	Comité /Bouée	IC 12.1	
	BOUEE DE DEGAGEMENT EVENTUELLE		Gonflable		
1	LA CHIMERE	47° 28.8580' N, 2° 53.9621' W	Card Sud	Contourner	Tribord
2	BOUEE	47° 29.1700' N, 2° 57.4200' W	Gonflable	Contourner	Tribord
3	SUD MEABAN*	47° 30.7780' N, 2° 56.2234' W	Card Sud	Contourner	Tribord
4	LA CHIMERE	47° 28.8580' N, 2° 53.9621' W	Card Sud	Contourner	Babord
	Arrivée Le Croesty	Sud immédiat du chenal	Comité /Bouée		

* bouée de réduction, modication, pointage officiel



Parcours Côtier Flamme Numérique 3

PARCOURS N° 3 DIST.7,3 MN (Flamme 3)					
N°	Marque	Lat. / Long.	Type		Coté requis
	DEPART	Baie de Kerjouanno	Comité /Bouée	IC 12.1	
	BOUEE DE DEGAGEMENT EVENTUELLE		Gonflable		
1	L'ÉPIEU	47° 29.5080' N, 2° 52.8939' W	Obstacle	Contourner	Tribord
2	LA CHIMERE	47° 28.8580' N, 2° 53.9621' W	Card Sud	Contourner	Tribord
3	SUD MEABAN	47° 30.7780' N, 2° 56.2234' W	Card.Sud	Contourner	Tribord
	Arrivée Le Croesty	Sud immédiat du chenal	Comité /Bouée		



Parcours Côtier Flamme Numérique 4

PARCOURS N°4 DIST.7,3 MN (Flamme 4)					
N°	Marque	Lat. / Long.	Type		Coté requis
	DEPART	Baie de Kerjouanno	Comité /Bouée	IC 12.1	
	BOUEE DE DEGAGEMENT EVENTUELLE		Gonflable		
1	SUD MEABAN	47° 30.7780' N, 2° 56.2234' W	Card.Sud	Contourner	Babord
2	LA CHIMERE	47° 28.8580' N, 2° 53.9621' W	Card Sud	Contourner	Babord
3	L'ÉPIEU	47° 29.5080' N, 2° 52.8939' W	Obstacle	Contourner	Babord
	Arrivée Le Croesty	Sud immédiat du chenal	Comité /Bouée		



Parcours Côtier Flamme Numérique 5

PARCOURS N° 5 DIST. 15 MN (Flamme 5)					
N°	Marque	Lat. / Long.	Type	IC 12.1	Coté requis
	DEPART	Baie de Kerjouanno	Comité / Bouée	IC 12.1	
	BOUEE DE DEGAGEMENT EVENTUELLE		Gonflable		
1	LA CHIMERE	47° 28.8580' N, 2° 53.9621' W	Card.Sud	Contourner	Babord
2	LA RECHERCHE	47° 25.5700' N, 2° 50.3911' W	Card Ouest	Contourner	Tribord
3	LA VIEILLE	47° 24.1987' N, 2° 56.9092' W	Roches	Laisser	Babord
	Arrivée Houat	Est immédiat ER YOCH	Comité / Bouée		



Parcours Côtier Flamme Numérique 6

PARCOURS N° 6 DIST. 12 MN Flamme 6)					
N°	Marque	Lat. / Long.	Type	IC 12.1	Coté requis
	DEPART	Baie de Kerjouanno	Comité / Bouée	IC 12.1	
	BOUEE DE DEGAGEMENT EVENTUELLE		Gonflable		
1	LA CHIMERE	47° 28.8580' N, 2° 53.9621' W	Card.Sud	Contourner	Babord
2	LA RECHERCHE	47° 25.5700' N, 2° 50.3911' W	Card Ouest	Contourner	Tribord
	Arrivée Houat	Est immédiat ER YOCH	Comité / Bouée		



Parcours Côtier Flamme Numérique 7

PARCOURS N° 7 DIST. 9 MN (Flamme 7)					
N°	Marque	Lat. / Long.	Type		Coté requis
	DEPART	Baie de Kerjouanno	Comité / Bouée	IC 12.1	
	BOUEE DE DEGAGEMENT EVENTUELLE		Gonflable		
1	LA CHIMERE	47° 28.8580' N, 2° 53.9621' W	Card.Sud	Contourner	Tribord
	Arrivée Houat	Est immédiat ER YOCH	Comité / Bouée		



Parcours Côtier Flamme Numérique 8

PARCOURS N° 8 DIST. 13,5 MN (Flamme 8)					
N°	Marque	Lat. / Long.	Type		Coté requis
	DEPART	Est immédiat ER YOCH	Comité / Bouée	IC 12.1	
	BOUEE DE DEGAGEMENT EVENTUELLE		Gonflable		
1	LA RECHERCHE	47° 25.5700' N, 2° 50.3911' W	Card Ouest	Contourner	Babord
2	SUD MEABAN	47° 30.7780' N, 2° 56.2234' W	Card.Sud	Contourner	Tribord
	Arrivée Le Crouesty	Sud immédiat du chenal	Comité / Bouée		



Parcours Côtier Flamme Numérique 9

PARCOURS N° 9 DIST. 10 MN (Flamme 8)					
N°	Marque	Lat. / Long.	Type		Coté requis
	DEPART	Est immédiat ER YOCH	Comité /Bouée	IC 12.1	
	BOUEE DE DEGAGEMENT EVENTUELLE		Gonflable		
1	SUD MEABAN	47° 30.7780' N, 2° 56.2234' W	Card.Sud	Contourner	Tribord
	Arrivée Le Crouesty	Sud immédiat du chenal	Comité /Bouée		



Parcours Côtier Flamme Numérique 12

PARCOURS N° 12 DIST. 16,5 MN (Flamme 1 sur Flamme 2)					
N°	Marque	Lat. / Long.	Type		Coté requis
	DEPART	Est immédiat ER YOCH	Comité /Bouée	IC 12.1	
	BOUEE DE DEGAGEMENT EVENTUELLE		Gonflable		
1	LA VIEILLE	47° 24.1987' N, 2° 56.9092' W	Roches	Laisser	Tribord
2	SUD MEABAN	47° 30.7780' N, 2° 56.2234' W	Card Sud	Contourner	Tribord
3	LA CHIMERE	47° 28.8580' N, 2° 53.9621' W	Card.Sud	Contourner	Babord
	Arrivée Le Crouesty	Sud immédiat du chenal	Comité /Bouée		



ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par VHF ».

Si une interruption est signalée selon cette annexe, la porte où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée pour les classes concernées.

Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.

Un pointage officiel peut être effectué aux marques suivantes :
LA CHIMERE – SUD QUIBERON – NORD QUIBERON